



Saisine

« Le schéma régional de développement du tourisme »

AVIS

présenté par

Jean-Claude DESLOT

Membre de la commission « Développement économique, emploi, innovation »

SEANCE PLENIERE DU 26 OCTOBRE 2005

**COMPOSITION DE LA COMMISSION N° 2 ELARGIE
« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - INNOVATION »**

Président : **Hubert CAMUS** (BIVB)

Vice-Président : **Jean-Pierre FARAH** (CFTC)

Secrétaire : **Lucette LAURENT** (Comité régional du Tourisme)

Membres :

Daniel BIGEARD (Fédération bancaire française - Comité de Bourgogne)

Claudine CONTASSOT (CGT)

Jean-Claude DESLOT (Personnalité qualifiée)

Robert FARON (Chambre régionale de commerce et d'industrie)

William FORESTIER (Chambre régionale de métiers)

Jean-Claude FORTIER (Université de Bourgogne)

Michel LAFARGE (Fédération régionale du bâtiment)

Michel MAILLET (CGT)

Gilbert MARPEAUX (FO)

Raphaël MAX (Confédération générale des PME)

Jean-François MICHON (CFE-CGC)

Elisabeth PETITBON (CFDT)

Membres associés au titre des commissions :

Charles BARRIERE (Professions libérales de santé) représentant la commission n° 4

Brigitte JOUROT (FRSEA) représentant la commission n° 1

Etienne RAVY (CFA) représentant la commission n° 5

Jean-Marc ZAMBOTTO (CFDT) représentant la commission n° 3

PREAMBULE

Le projet de schéma régional de développement du tourisme « *Découvrons la Bourgogne ensemble* » - *Stratégie et plan d'actions*, présenté par le conseil régional, développe les thèmes de travail arrêtés par le *Diagnostic de l'offre touristique* adopté par l'assemblée régionale le 28 mars 2003¹.

Cadre d'action opérationnel pour une politique touristique régionale, le projet de schéma définit :

- **4 cibles** (chapitre 1) : les clientèles, les entreprises touristiques, les territoires et les partenaires institutionnels.
 - **5 axes prioritaires** (chapitre 2 : La stratégie touristique régionale) :
 - o A/ La Bourgogne valorise sa marque
 - o B/ La Bourgogne s'ouvre à tous les publics
 - o C/ La Bourgogne améliore l'accessibilité et la lisibilité de son offre
 - o D/ La Bourgogne développe les séjours
 - o E/ La Bourgogne affirme ses méthodes.
- A partir de ces axes prioritaires, sont déclinés :
- **12 objectifs** précis (Garantir la qualité de l'offre bourguignonne – Mettre en valeur les patrimoines bourguignons – Promouvoir la marque Bourgogne etc.) dont découlent :
 - **25 chantiers** (de A1 à E25) qui relèvent de différents secteurs de la vie régionale : l'économie principalement mais aussi la formation, l'aménagement du territoire, la culture (musées, patrimoine, équipements culturels, festivals...), l'environnement (PNR, eau...), les sports, les loisirs, les transports (TER, liaisons aériennes...), l'agriculture (vins...), les NTIC (information)...
 - Ces chantiers déterminent à leur tour des **actions** concrètes dont la mise en œuvre est relativement détaillée.

Le CESR, ayant été saisi sur ce projet de schéma, en a confié l'examen à la commission n° 2 « Développement économique, emploi, innovation » élargie aux autres commissions, qui ont apporté leur contribution à ce sujet éminemment transversal.

¹ L'avis du CESR « Un projet touristique pour la Bourgogne » du 24 janvier 2000 a été pris en compte lors de ce diagnostic

En premier lieu, les membres du CESR ont constaté que le projet de SRDT du conseil régional de Bourgogne n'est pas un schéma de la demande mais de l'offre. Ils ont bien compris qu'il ne s'agissait pas de refaire un plan marketing de plus, expliquant comment vendre la Bourgogne en ciblant des thèmes vendeurs (le patrimoine, les vins, la gastronomie, le tourisme vert ou fluvial...), et/ou des clientèles (les Européens, les Chinois...) ou des territoires particuliers tels le Charolais, le mont Beuvray, le Châtillonnais etc.)², quel que soit le statut de ces territoires (agglomérations, pays, communautés de communes...). Ce plan marketing existe déjà et a été élaboré avec le CRT et tous les acteurs bourguignons du tourisme.

Le projet de schéma ne vise donc pas la promotion de la région mais l'amélioration de l'offre : quand la clientèle est là, qu'est-ce qu'elle trouve sur place en matière d'information, d'hébergement, de transport, d'équipements... Un tel schéma perd en spectaculaire ce qu'il gagne en propositions concrètes : il s'agit d'appuyer les collectivités pour qu'elles aident les acteurs du tourisme à mieux exercer leur métier en intervenant sur tous les axes transversaux : la qualité, la professionnalisation, l'accueil...

Nonobstant, le CESR considère qu'il manque, à l'amont de ce travail remarquable, l'éclairage d'un schéma d'objectifs. La Bourgogne dispose d'un atout particulier : le nom Bourgogne est connu mondialement. Cet effet d'image doit inaugurer, pour l'appuyer, tout document d'orientation. La loi confie à la région la mission de coordination. Cette collectivité doit donc soutenir son schéma par un exposé des motifs, un engagement sur les objectifs de la politique touristique, que l'on voit se dessiner autour des thèmes classiques de la Bourgogne vineuse et gastronomique. Il devrait s'y ajouter ce qui contribue à forger l'identité de la région autour de la Bourgogne de la foi (les églises romanes, les abbayes) ou encore la Bourgogne des scientifiques (à partir de Buffon et Carnot).



La maison des sciences de l'homme de l'université de Bourgogne constitue un outil à même de construire des données essentielles et fiables sur les atouts du territoire régional. Le CESR propose donc que la maison des sciences de l'homme devienne le partenaire naturel du conseil régional pour enrichir son plan de marketing touristique.



Pour conforter ses atouts et obtenir des financements complémentaires, le conseil régional devrait demander le classement de la région Bourgogne en tant que « Région européenne d'art et de culture », comme le proposait le CESR dans son avis sur les fonds structurels.

² A l'exception du Morvan qui fait l'objet d'un plan qualité environnementale (A2)

Dans un autre ordre d'idées, le CESR note que le tourisme est essentiellement tributaire d'un résultat : nous héritons du patrimoine (y compris naturel) qui nous a été légué et qui a été entretenu, transformé, amélioré. C'est en préservant ses richesses naturelles, patrimoniales, paysagères, mais aussi culturelles, agricoles et culinaires, en les protégeant d'une dégradation incessante que nous garantirons l'attractivité et l'avenir de l'activité touristique. Pourquoi un « plan de qualité environnementale » serait-il réservé au Parc du Morvan ?



Pourquoi ne serait-ce pas l'ensemble de la Bourgogne qui adhérerait à la Charte européenne du tourisme durable et des espaces protégés : cela constituerait un défi/projet particulièrement innovant !

PROPOSITIONS DU CESR

EN REGARD DES CHANTIERS ET ACTIONS DU SRDT (Schéma régional de développement du tourisme)

Lors de son avis du 16 juin 2004 sur « L'attractivité du territoire bourguignon : poids économique du tourisme » (dont de nombreuses propositions ont été reprises dans ce projet de schéma), le CESR mettait en avant 10 défis. C'est à la lumière de ces 10 défis que les conseillers économiques et sociaux ont entrepris une lecture attentive du projet de SRDT qui leur est soumis. Cette méthode n'est pas antinomique avec celle suivie par les auteurs du schéma. Ce dernier est en effet essentiellement un document-cadre d'actions concrètes. Resituer ces actions dans une perspective, non plus opérationnelle mais politique, lui a paru intéressant pour mettre en valeur les objectifs retenus.

Le tableau suivant permet donc de mettre en vis-à-vis les propositions du CESR de juin 2004, les chantiers SRDT qui reprennent largement en compte les avis précédents du CESR, les actions SRDT et en 4^{ème} colonne, les propositions émises aujourd'hui par le CESR : certaines sont des rappels de propositions antérieures qu'il juge encore valides mais n'ont pas été prises en compte dans le SRDT ; les autres sont des propositions complémentaires.

AVIS DU CESR 2004 10 défis	SRDT Chantiers	SRDT Actions à court terme	Propositions du CESR
<p>1^{ER} DEFI : LA FORMATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Adapter les référentiels de formation, maîtriser les langues étrangères et les TIC</p> <p>Revaloriser l'image des métiers du tourisme</p>	<p>A3 La professionnalisation des acteurs <i>(formation continue)</i></p> <p><i>Défi national</i></p>	<p>- Aménagement des règlements d'intervention : « aide aux programmes de sensibilisation »</p> <p>- Lancement d'un programme de formation « tourisme »</p> <p>- La plate-forme de formation serait, dans un 1^{er} temps, une page Tourisme sur le site Bourgogne</p>	<p>- Former les membres des petites entreprises de 1 ou 2 salariés qui ne peuvent généralement pas partir en formation (par exemple les 1 000 propriétaires de gîtes qui ne sont comptabilisés nulle part car ils ne sont inscrits dans aucune structure du monde de l'économie comme les chambres consulaires). C'est l'un des problèmes du tourisme au niveau régional de ne pas connaître tous ces acteurs atomisés. Le chantier A3 doit viser ces publics.</p> <p>- S'intéresser à la formation initiale même si les enjeux sont plus nationaux que régionaux en utilisant d'autres outils comme le PRDF et ce, même si la formation professionnelle continue est priorisée dans le SRDT.</p> <p>- Former les acteurs à l'accompagnement des familles qui ne vont pas d'elles-mêmes solliciter des vacances.</p> <p>- Adapter la plate-forme de formation aux nouveaux enjeux et l'ouvrir aux associations bénévoles.</p> <p>- Obtenir une reconnaissance de fait des personnes diplômées (à l'instar des guides interprètes à qui personne ne demande leur diplôme).</p> <p>- Restaurer l'image de la profession en revalorisant les salaires et en améliorant les conditions de travail.</p> <p>- Assurer un effort important en faveur de la professionnalisation des femmes et leur assurer une égalité d'accès aux postes qualifiants et diplômants.</p>

AVIS DU CESR 2004 10 défis	SRDT Chantiers	SRDT Actions à court terme	Propositions du CESR
<p>2^{ème} DEFI : LA COMMUNICATION, LA PROMOTION</p> <p>- Utiliser systématiquement la</p>	<p>A6 : Plan marketing</p>	<p>Poursuite du travail d'harmonisation,</p> <p>- au niveau notamment infra départemental avec</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le CESR approuve la nécessité de chiffrer les objectifs et les résultats de l'ensemble des actions du SRDT (chantier E 24). - Il s'interroge sur l'intangibilité de l'image de l'escargot choisie pour représenter la Bourgogne, qui vient d'être reconduite pour 3 ans par une décision collégiale prise au CRT, que certains considèrent comme réductrice, archaïque, voire négative pour certains publics anglo-saxons.
<p>charte graphique du CRT, établir un partenariat plus étroit avec la SAPRR</p> <p>- Renforcement de l'observation</p> <p>- Accroître le professionnalisme de la communication régionale (et celui des OTSI), en poursuivant l'harmonisation des outils par l'utilisation systématique de la charte graphique du CRT</p>	<p>C11 : Démarche qualité et réseau des OTSI</p>	<p><i>l'utilisation par le CDT et l'OT de Nevers des outils de communication adaptés pour toucher certaines communes de la région Centre</i></p> <p>- CDT 71 : communication sur Lyon</p> <p>Edition commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter, aux entrées de la Bourgogne, le nœud routier européen exceptionnel pour donner envie aux conducteurs de passage de quitter l'autoroute. Pourquoi pas une Maison de la Bourgogne ? - Etablir une synergie pour la définition des itinéraires touristiques et la mise en valeur de certains sites entre les offices de tourisme et l'Inventaire régional, ne serait-ce que pour acquérir le réflexe, avant de sortir une plaquette, de communiquer le projet au service de l'Inventaire. - Ouvrir davantage la coopération touristique au niveau européen et à de nouveaux publics émergents. Il serait intéressant de présenter un bilan de l'utilisation des fonds européens dans ce domaine, notamment au travers des projets soutenus par les pays. - Mettre davantage l'accent sur l'eau en Bourgogne. Le Plan marketing mérite d'être plus fort sur cet axe essentiel car la Bourgogne est riche en canaux, lacs et rivières, particulièrement dans le Morvan. - Instaurer une politique éditoriale régionale cohérente pour le grand public, en s'appuyant sur les travaux de recherche et d'inventaire qui procurent une matière première très riche. - Continuer à utiliser la communication papier en mettant à disposition des cartes détaillées et dépliants dans les lieux d'hébergement, espaces publics et commerces locaux, même si la communication par internet est privilégiée dans ce SRDT. - Mettre en place dans chaque village une signalétique rapprochée des

AVIS DU CESR 2004 10 défis	SRDT Chantiers	SRDT Actions à court terme	Propositions du CESR
			lieux de séjour sous forme de panneaux d'information touristique sur le patrimoine historique, naturel, environnemental, artisanal avec les itinéraires de randonnée pédestre, pistes cyclables, voies navigables, parcours de pêche... (à l'exemple d'autres collectivités comme la Région Centre).
<p>3^{EME} DEFI : L'ACCUEIL, L'INFORMATION</p> <p>Impliquer les populations locales</p> <p>Amélioration de la maîtrise des langues</p>	<p><i>E24 : Des outils d'observation et d'évaluation</i></p> <p><i>D21: Immobiliers de loisirs</i></p> <p><i>A3 : Professionnalisation des acteurs</i></p>	<p><i>E24 : Elaboration du SRDT participative, volonté d'évaluer globalement</i></p> <p><i>Diagnostic préalable d'impacts sur la population locale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le partenariat avec les centaines d'acteurs de terrain que sont les associations, sur le bénévolat desquelles repose la majeure partie de la sauvegarde du patrimoine (monuments, culture, nature, etc.) et qui voient actuellement leurs subventions se réduire comme peau de chagrin : des dizaines d'emplois sont concernés et sans ces associations, c'est l'attractivité globale de la région qui en pâtit (écomusées). - Contractualiser l'ouverture des forêts au public, en lien avec les collectivités territoriales concernées. Cette contractualisation qui existe dans d'autres régions, se fera bien sûr en contrepartie du service rendu par le propriétaire (ouverture de la forêt, aménagement, entretien des chemins).
<p>4^{EME} DEFI : LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT</p>	<p><i>C14 : L'accessibilité extérieure (la route, le rail, l'enjeu des low cost)</i></p>	<p><i>Volonté affirmée sur l'aéroport : il s'agit de préparer l'après projet : le CRT est prêt</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formuler en français les expressions telles que « low cost ». - Relativiser l'importance du TGV en la matière. Le transport aérien est plus à même de permettre le développement du tourisme, notamment européen. Pour preuve, les liaisons « low cost » qui, il y a quelques années, ont véritablement permis une explosion du tourisme anglais.

AVIS DU CESR 2004 10 défis	SRDT Chantiers	SRDT Actions à court terme	Propositions du CESR
<p>Développer des produits touristiques associant le train et de nouvelles liaisons aériennes</p>		<p><i>Diagnostic mobilité - sites et itinéraires touristiques</i></p> <p><i>Conforter le travail réalisé, forfaits rando, Bourgogne évasion, forfaits manifestations... forfaits 15 euros (Dijon Paris-Dijon)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se demander quel tourisme la marque Bourgogne entend privilégier et sur lequel elle va communiquer (cohérence et lisibilité). Le réseau autoroutier et routier est largement suffisant voire « décourageant » (13 000 camions, c'est un fléau, pas une richesse) et il faut s'interroger sur l'effet autoroute ou TGV concernant le « passage » des touristes (vitesse ou temps de découverte). La signalétique paraît plus déterminante pour les déplacements par la motivation et le choix. - Assurer une meilleure valorisation des arrêts TGV (Montbard) et une meilleure liaison avec les sites touristiques (Vézelay, par exemple). - Développer une offre spécifique de pleine saison pour les transports collectifs (TGV, TER, autocar) permettant de proposer à une clientèle populaire des tarifs et facilités de déplacements touristiques moins onéreux (alors qu'actuellement la période estivale est prétexte à la suppression de trains, d'arrêts et de services).
	<p><i>C15 : Les déplacements en Bourgogne (les TER, les transports collectifs sur la route des vins)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser les liaisons de type TER pour faciliter le déplacement des touristes à l'intérieur de la Bourgogne. - Poursuivre la rénovation des TER dans une perspective de développement touristique.
<p>5^{EME} DEFI : LES TIC</p> <p>Poursuivre les équipements, accroître la visibilité</p>	<p><i>C10 : Les TIC et la diffusion de l'information</i></p> <p><i>A6 : Plan marketing</i></p>	<p><i>Volonté de mener des opérations régionales</i></p> <p><i>Volonté du CRT d'avoir un site portail (bouquet d'offres)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le développement des liens entre les sites du CRT, des CDT, des OT et des professionnels. - Mettre en place rapidement une vitrine de propositions de séjours avec un bouquet d'offres. Le CESR note qu'une étude de faisabilité va être

AVIS DU CESR 2004 10 défis	SRDT Chantiers	SRDT Actions à court terme	Propositions du CESR
	C13 : La mise en marché	Lancement d'une étude de faisabilité d'un site de réservation	lancée en 2006 avec l'ANVAR.
<p>6^{EME} DEFI : HEBERGEMENT TOURISTIQUE</p> <p>Favoriser les investissements des hôteliers innovants</p> <p>Soutien aux démarches de gestion intégrée (tourisme d'affaires)</p> <p>Plan de sauvegarde des hébergements ruraux</p> <p>Développer l'implantation de formes d'hébergement associatif ou collectif</p>	<p>A1 : Plan qualité conditionnant les aides</p> <p>D19 : Appel à projets pratiques innovantes</p> <p>A6 : Plan marketing</p> <p>Lien SRDE avec reprise transmission + A1 PQF+A3 professionnalisation des acteurs</p> <p>B9 : Accompagner le développement du tourisme social et associatif</p>	<p>Aménagement des règlements d'intervention</p> <p>Charte qualité/tourisme d'affaires</p> <p>Actions transversales plus que ciblées</p> <p>Convention UNAT</p> <p>Diagnostic préalable du tourisme social</p> <p>Projet Autun : auberge de jeunesse</p>	<p>- Etre attentif à l'accueil des enfants et des familles de Bourgogne. Quelle utilisation du camping, du caravanning, des gîtes ruraux et chambres d'hôtes... ?</p> <p>- Intensifier le partenariat avec les associations afin de toucher toutes les couches de la population. Les associations ont créé par exemple des maisons d'accueil pour les familles, pour leur faire découvrir la région. Ces structures doivent être pérennisées. Des lieux de séjour peuvent être créés par la construction ou la mise à disposition par certains groupements, par exemple, de maisons au bord des lacs de Bourgogne. Une étude préalable devra être effectuée car ce patrimoine existant manque souvent de clientèle.</p>

AVIS DU CESR 2004 10 défis	SRDT Chantiers	SRDT Actions à court terme	Propositions du CESR
			<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les sites d'hébergement à différents types d'accueil pour étendre la période d'ouverture. - Développer le tourisme social et associatif, avec mutualisation des moyens et animation de réseaux (CAF, organismes HLM, collectivités territoriales... à travers les contrats de pays), pour que le tourisme bourguignon soit l'affaire de tous. Un accompagnement est nécessaire pour faire naître l'envie d'aller à la découverte. Un comité de pilotage doit réunir tous les partenaires, et notamment les acteurs de terrain, qui connaissent bien les populations de leur secteur.
<p>7^{EME} DEFI : LA RESTAURATION</p> <p>Poursuivre le processus de labellisation</p> <p>Traduire les cartes des restaurants</p>	<p><i>A1 : Plan qualité conditionnant les aides aux hébergements Restaurateurs de France</i></p>	<p><i>Extension du règlement RDF au plan qualité France</i></p> <p><i>Accompagnement des réseaux locaux au plan qualité France (audits...)</i></p>	<p>- Donner une identité bourguignonne à la restauration. Le CESR va faire des propositions précises tendant à rassembler les acteurs concernés (Toques de Bourgogne, ...). Les restaurateurs vont s'engager à mettre en avant le produit bourguignon, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui car on ne le retrouve pas dans l'assiette. Structurer les interlocuteurs permettra au conseil régional d'accompagner les actions projetées.</p>
<p>8^{EME} DEFI : LES MARCHES</p> <p>Un pass régional</p> <p>Agir en direction des clientèles spécifiques</p> <p>Faciliter l'accès des locaux aux loisirs</p>	<p><i>C11 : Démarche qualité et réseau des OTSI</i></p> <p><i>Organisation du tourisme</i></p>	<p><i>Pour l'instant, Pass réservé aux professionnels</i></p> <p><i>Prérogatives de chacun : OT/CDT/CRT.</i></p>	

AVIS DU CESR 2004 10 défis	SRDT Chantiers	SRDT Actions à court terme	Propositions du CESR
<p>Intégrer dans un projet global les aménagements en faveur des personnes handicapées</p>	<p><i>B8 : Un tourisme adapté aux personnes handicapées</i></p>	<p><i>Création d'un règlement d'intervention tourisme pour tous (accessibilité)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Insister sur l'accessibilité des lieux touristiques aux handicapés, au regard de la situation actuelle où trop peu de sites sont adaptés à ce public.
	<p><i>D19 : Appel à projets pour des pratiques innovantes</i></p>	<p><i>Lancer des appels à projets avec un critère « le tourisme adapté »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'énergie dans l'appel à projets pour des pratiques innovantes car aucune activité économique ne saurait échapper à une analyse prospective de sa facture énergétique. - Engager une réflexion sur des nouveaux types d'utilisation d'énergie pour les croisières fluviales. - Traiter tous les thèmes novateurs comme les déchets et le tourisme (en particulier, il n'y a pas de stations de vidange pour les bateaux de croisières). - Développer la gestion écologique des campings et des piscines en matière de déchets, eaux usées, énergies renouvelables dans le cadre d'un développement durable choisi.
	<p><i>D 20 : Des contrats en faveur des stations thermales et de remise en forme</i></p>	<p><i>Moderniser les établissements thermaux et de remise en forme</i></p> <p><i>Réhabiliter ou créer des équipements touristiques et de loisirs</i></p> <p><i>Mettre en œuvre une démarche qualité de</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler autour d'une articulation santé-nature-patrimoine : les villes thermales bourguignonnes se situent dans des environnements naturels d'une grande richesse et à proximité de patrimoines culturels intéressants. Ces deux axes touristiques sont mis en valeur en Bourgogne et pourraient être déployés en synergie avec le tourisme de santé. Une collaboration avec le Parc Régional Naturel du Morvan doit à cette occasion être recherchée. - Favoriser le travail en réseau entre les stations thermales bourguignonnes et celles du Massif Central. - Instaurer la Région comme chef de file d'une mise en réseau du thermalisme bourguignon en synergie avec les collectivités locales et les

AVIS DU CESR 2004 10 défis	SRDT Chantiers	SRDT Actions à court terme	Propositions du CESR
		<p>station</p> <p><i>Continuer à promouvoir la Bourgogne thermale</i></p>	<p>partenaires privés concernés.</p> <p>- Créer une ligne « thermalisme et diversification touristique des stations thermales » pour montrer l'engagement de la région Bourgogne en faveur de cette filière d'activité.</p>
<p>9^{EME} DEFI : ORGANISATION DU TOURISME</p> <p>Clarifier les compétences de chaque échelon d'intervention</p>	<p><i>E25 : Des politiques coordonnées entre collectivités et au sein de la région</i></p>	<p><i>Convention pluriannuelle</i></p> <p><i>Coordination au sein du CRB</i></p>	<p>- C'est un enjeu méthodologique car personne ne s'entend sur la définition du tourisme et toutes les collectivités font du tourisme sur leur territoire. Il semble que la région soit déficitaire en structures qui savent vendre : promouvoir, communiquer ne servent qu'en amont car l'aboutissement est de vendre. Les acteurs doivent travailler au niveau du CRT sur une dynamique plus commerciale pour vendre l'offre Bourgogne.</p> <p>- Collaborer avec l'université de Bourgogne pour mettre à jour des liens peu connus avec des populations dont l'intérêt pour la Bourgogne ne demande qu'à s'éveiller (par exemple : les Chinois).</p>
<p>10^{EME} DEFI : L'OFFRE TOURISTIQUE</p> <p>Constituer des réseaux</p> <p>Le tourisme culturel</p>	<p><i>A4 : Années thématiques du patrimoine</i></p>	<p><i>Mise en réseau des acteurs</i></p> <p><i>+ approfondissement de la réflexion avec les acteurs du tourisme spirituel</i></p>	<p>- Appuyer l'offre patrimoniale de la région sur des sites patrimoniaux d'excellence bien équipés, accueillant une recherche active et susceptibles d'assumer, chacun dans leur domaine, un rôle de chef de file et de lieu de formation privilégié. Certains centres d'excellence sont bien établis (Auxerre, Bibracte, Le Creusot, La Charité-sur-Loire...), d'autres sont à conforter ou à mettre en place (Nicéphore-Cité, Solutré, Alésia...).</p> <p>- Valoriser les nombreux sites patrimoniaux (notamment les petits musées comme celui de Châtillon-sur-Seine) qui souffrent d'une méconnaissance de la part des Bourguignons, au sein de réseaux thématiques (chemins de la métallurgie, circuits de la pierre, circuits archéologiques, abbayes, châteaux...).</p> <p>- Ouvrir la liste des propositions des années thématiques. Par exemple : la route de la mémoire (maquis...), la route du bois-énergie.</p>

AVIS DU CESR 2004 10 défis	SRDT Chantiers	SRDT Actions à court terme	Propositions du CESR
			<ul style="list-style-type: none"> - Aider les métiers d'art à diffuser leur information en évitant toutefois de susciter le développement artificiel de productions stéréotypées pouvant s'apparenter à un folklorisme touristique. Une réflexion régionale doit s'engager, considérant les artisans d'art comme de véritables prestataires touristiques, au même titre que les châteaux, les musées et autres sites. Pourquoi pas un circuit régional des métiers d'art par exemple ? - La culture peinant toujours à trouver sa place dans un dispositif dont la vocation première est économique et sociale, le tourisme devrait permettre de rendre éligible aux fonds structurels européens un certain nombre de projets culturels comme, par exemple, le financement d'un mode de transmission des métiers menacés de disparition à court terme (par exemple, les métiers d'art) ou le classement de la région Bourgogne en tant que « Région européenne d'art et de culture ». - Développer les animations et l'événementiel en s'appuyant aussi sur les réseaux des pratiques amateurs au niveau musical et théâtral, qui alimentent festivals et manifestations culturelles. - Créer une activité stable et pérenne car l'animation des années thématiques ne donne lieu à aucune embauche, seulement à un redéploiement d'emplois temporaires.
<p>Rendre attractives les routes des vins</p>	<p><i>C17 : La route des vins</i></p>	<p><i>Mettre en réseau la diversité de l'offre touristique constituée autour des routes et des thèmes du vin et de la gastronomie</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions destinées à améliorer la lisibilité des offres et l'accueil dans le domaine du vignoble et du vin. Améliorer la qualité de l'accueil sur les sites de dégustation - caves, coopératives, domaines - doit être un objectif prioritaire. Cela est d'autant plus vrai pour les publics moins traditionnels de l'offre viticole (clientèle jeune, par exemple).
<p>Valoriser les produits du terroir</p>	<p><i>A5 : La gastronomie bourguignonne</i></p>	<p><i>Soutien à la création d'une association régionale de</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Installer des Maisons de Pays pour assurer une présentation mutualisée de l'artisanat et des produits locaux : le SRDT se concentre en effet sur les propriétaires des lieux de production. Par ailleurs, il serait intéressant

AVIS DU CESR 2004 10 défis	SRDT Chantiers	SRDT Actions à court terme	Propositions du CESR
		<i>producteurs</i>	et économiquement positif de mettre en avant des produits ancestraux locaux : le pruneau de Vitteaux par exemple.
Le tourisme rural et de nature			<ul style="list-style-type: none"> - Développer les échanges internationaux (cf. « l'agrotourisme » de l'association Les Campanettes soutenu par le Pays de la Bresse bourguignonne). - Intégrer les pratiques populaires comme la pêche et des thèmes « novateurs » liés à l'environnement naturel (« nouveaux itinéraires de découvertes touristiques ») comme la forêt, les réserves naturelles, la découverte scientifique... pour lesquels existent des infrastructures (Galerie européenne de la forêt, Centre Eden, CPIE...) et des associations compétentes (comme pour la randonnée, activité la plus pratiquée et en plein essor et... oubliées de ce schéma). - Faciliter, autour des canaux et des maisons d'écluse, le développement du commerce ambulant et d'animations (marchés, activités artisanales, artistiques,...) - Le CESR approuve les grands projets : Tour de Bourgogne à vélo (C16), tourisme fluvial (C18).

CONCLUSION

Le CESR approuve le projet de schéma régional de développement du tourisme qui a pour volonté d'impulser et de dynamiser la nécessaire évolution du tourisme bourguignon.

Il apprécie particulièrement la prise en compte du tourisme comme activité économique à part entière et ce dans une recherche de qualité de l'offre, d'ouverture à des populations assez négligées jusqu'alors et de plus grande facilité d'accès pour tous à la découverte de notre belle région.

Il souligne la nécessaire coordination de tous ses acteurs et l'obligation d'une démarche collective pour sa mise en œuvre.

Il considère comme exemplaire la concertation qui s'est effectuée sans discontinuer au cours de ces dernières années sur l'ensemble de ce dossier « tourisme » et suivra avec attention l'influence de ce schéma sur le tourisme bourguignon.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

GLOSSAIRE

ANVAR :	agence nationale de valorisation de la recherche
CDT :	comité départemental de tourisme
CRT :	comité régional de tourisme
OT :	office de tourisme
OTSI :	office de tourisme et syndicat d'initiative
PRDF :	plan régional de développement de la formation
PQF :	plan qualité France
RDF :	restaurateurs de France
SRDE :	schéma régional de développement économique
SRDT :	schéma régional de développement du tourisme
TER :	transport express régional
TIC :	technologies de l'information et de communication
UNAT :	union nationale des associations de tourisme

Avis du CESR cités :

- « Comment repenser le développement des zones à faible densité de population : l'exemple du Châtillonnais » - 16 avril 2002
- « Quelles formations pour les métiers d'art et de la restauration du patrimoine bâti ? » - 12 décembre 2002
- « Le patrimoine, domaine d'excellence de la Bourgogne - Pour une synergie régionale des compétences en matière de recherche, de formation, de valorisation » - 23 juin 2003
- « Le thermalisme en Bourgogne » - 15 septembre 2003
- « L'attractivité du territoire bourguignon : poids économique de la vigne et du vin » - 24 octobre 2003
- « L'attractivité du territoire bourguignon : poids économique du tourisme » - 16 juin 2004
- « Les fonds structurels européens en Bourgogne » - 15 juin 2005

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Michel MAILLET
au titre de la CGT**

« Et nous sommes fiers d'être bourguignons ! ». Cette chanson à boire largement connue (y compris hors de la région) semble à elle seule illustrer la vision de la Bourgogne que pourrait avoir le tourisme moyen. Bien heureusement, le schéma régional de développement du tourisme sur lequel nous avons à nous prononcer a su dépasser cette vision d'une région où l'on fait « bombance », même si cet aspect figure dans les atouts à valoriser ! On ne peut pas se renier !

Le projet d'avis le souligne : le projet de schéma ne vise pas à la promotion de la région, mais à l'amélioration de l'offre touristique, notamment avec une dimension forte de mise en complémentarité et de professionnalisation des différents acteurs régionaux et locaux.

Nous souscrivons à cette approche d'une activité qui constitue un réel élément d'attractivité, y compris dans les choix qui peuvent être faits par des investisseurs pour y implanter une activité industrielle. C'est pourquoi nous avons une vision en complémentarité du Schéma Régional de Développement Economique et du Schéma Régional du Tourisme, car dans la déclinaison de leurs différents objectifs, il y a des emplois pour les salariés et leurs enfants. Dans la même approche, le développement de l'activité touristique suppose un maillage suffisant en termes de transports collectifs, qui, bien entendu, profite aussi aux populations locales.

Un petit bémol toutefois, sur lequel les différents acteurs doivent, de notre point de vue, porter toute leur attention : le secteur du tourisme, en termes d'emplois (700.000 en France en hiver comme en été) est souvent synonyme de non-droits (pas de contrat de travail, non-respect des Conventions Collectives et des qualifications), de précarité (CDD et temps partiel), de bas salaires.

Le tout récent document du Comité Régional du Tourisme « Chiffres-clés du Tourisme en Bourgogne » montre par exemple que les emplois totalement ou partiellement liés au tourisme passent de 17.473 en janvier à un maximum de 23.790 en août (soit une progression de 36 %). Par contre, la répartition des postes (en moyenne sur l'année) est de 43 % pour les postes à temps non complet et 57 % pour les postes à temps complet. Ces chiffres semblent montrer que la précarité des emplois (CDD et temps partiel) est supérieure aux impératifs de saisonnalité de l'activité touristique. Même situation pour les salaires, puisque le même document précise que 77 % des salaires sont inférieurs à 13.720 € par an, soit 1.143 € par mois, alors que le SMIC est à 1.217 € pour 35 heures.

Dans la démarche visant à une professionnalisation plus importante des différents acteurs, ne faut-il pas également souligner l'exigence du respect des droits des salariés : contrats de travail, Conventions Collectives, qualifications, salaires. N'est-ce pas aussi un gage d'efficacité pour l'activité touristique de pouvoir compter sur des salariés formés bien sûr, mais aussi motivés et pouvant envisager leur avenir plus loin que le contrat à durée déterminée ou l'intérim ?

Dans ce sens, ne conviendrait-il pas d'ajouter, au chantier A3 « La professionnalisation des acteurs » et au titre des actions régionales, un chapitre visant à l'élaboration d'une charte sociale incitant les différents acteurs au respect du Code du Travail et des Conventions Collectives et soulignant la nécessité de faire reculer la précarité par l'utilisation du CDI comme la norme principale des emplois ?

**Intervention de Daniel BIGEARD
au titre de la fédération bancaire française**

« Les dynamiques de développement économique et social d'une région exigent une approche transversale et combinée des stratégies.

Dans quarante huit heures, le devenir de l'aéroport Dijon/Longvic sera mis au vote d'un destin incertain.

Un déficit cumulé élevé fait l'objet de tous les commentaires et attise la recherche « des différences » dans un dossier qui ne doit pas être traité sous un angle politique, mais au contraire doit rassembler solidairement tous les acteurs de la région pour affirmer un seul axe stratégique, en faveur de l'outil aéroport (voir les synergies avec Dole/Tavaux).

Outil pour le tourisme :

- 48 rotations à l'international programmés en 2006,
- d'autres projets à l'étude.

Outil pour le tourisme réceptif :

Tout est à faire.

Outil pour l'emploi :

- Conserver la base,
- Conserver les emplois en Bourgogne.

Outil pour le développement économique/au même titre que le TGV ou le réseau autoroutier ».

**Intervention de Renaud ABORD DE CHATILLON
au titre d'Aprovalbois, CRP et Union syndicale régionale des organismes de la forêt privée en Bourgogne**

« Je voudrais remercier la commission n° 1, la commission n° 2 et le rapporteur Jean-Claude Deslot d'avoir intégré dans ses propositions l'ouverture contractuelle (contractualisation forestiers collectivités publiques) des forêts au public. En effet, cette contractualisation existe dans d'autres régions, à la satisfaction des forestiers ayant signé ces contrats ; elle permet la mise en place d'un vrai service (rémunéré pour le forestier par la collectivité publique) sur lequel de la publicité peut être faite (à l'image par exemple des fermes gourmandes ou des différentes routes des Châteaux de Bourgogne...).

Une telle contractualisation permet de sortir de la zone grise actuelle qui crée des charges supplémentaires pour le forestier et lui crée en plus des problèmes de responsabilité civile (les assurances responsabilité civile forestière n'étant pas actuellement prévues avec la présence du public en forêt).

Quant aux forestiers certifiés par l'Association Bourguignonne de Certification Forestière, il leur est spécifiquement demandé d'étudier toute forme de contractualisation qui leur serait proposée (et donc une contractualisation pour ouverture au public) » .

Intervention de Gérard MOTTET
Personnalité qualifiée

« Je remercie Jean-Claude Deslot d'avoir pris en compte ma remarque concernant les potentialités touristiques des arrêts TGV en Bourgogne avec l'exemple de celui de Montbard.

S'agissant d'une conception plus globale du tourisme incluant le tourisme culturel mais aussi scientifique et technique, je voudrais rappeler au nom de la Section Culture en cours d'officialisation que ces arrêts TGV en Bourgogne pourraient donner lieu à des circuits de tourisme global.

- Arrêt Laroche-Migennes avec visite d'Auxerre-Pontigny-Chablis,
- Arrêt Le Creusot-Montchanin avec visite de l'écomusée du Creusot, du musée de la mine à Blanzay, d'Autun, Bibracte,
- Arrêt Mâcon-Loché avec circuit «Lamartinien », Cluny, Chapaize, Ameugny, Taizé, les vignobles du Mâconnais,
- Arrêt Montbard avec Buffon, Fontenay, Châtillon-sur-Seine (vase de Vix), Epoisses, Vézelay, etc.

Ces circuits pourraient être mis en place par une collaboration active entre le CRT de Bourgogne et l'ATC (Association Touristique des Cheminots) ».